

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Membres présents :

TOURNABIEN Marc, maire.

LEFEVRE Franck, **LESIEUR** Evelyne, **VIARD** Marcel, **COLLOMBET** Corinne, adjoints.

BOCH Elisabeth, **DABURON** Didier, **DAMINATO** Roselyne, **DELANGRE** Martine, **HERMES** Jean-Marc, **LESEURRE** Patrick, **MILLE** Bernard, **MODESTO** Alex, **MODESTO** Georgette, **OLIVETTO** Claude, **RAMELLA-PEZZA** Claudine, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José.

Membres absents excusés :

CHOMAZ Josiane (procuration à **TOURNABIEN** Marc).

Membres absents :

Néant

Secrétaire de séance :

LEFEVRE Franck

Ouverture de la séance du conseil municipal par monsieur le maire à 19 h 30.

1 - Installation des commissions (complément)

Lors du dernier conseil municipal, madame COLLOMBET Corinne était absente et madame DAMINATO Roselyne est arrivée avec un retard de 20 minutes. Elles n'ont pas pu se prononcer lors de l'installation des commissions.

Madame DAMINATO Roselyne ne désire pas intégrer d'autres commissions.

Madame COLLOMBET Corinne désire intégrer la commission environnement, vie associative et communication.

VOTE : approbation à l'unanimité.

Suite au conseil municipal du 15 avril, il avait été décidé de limiter à 15 personnes le nombre de membres par commission. Certaines commissions ont déjà atteint le nombre maximal et ne peuvent plus accepter des personnes extérieures.

Afin de pouvoir intégrer dans certaines commissions quelques personnes extérieures, le conseil municipal décide de modifier le nombre des membres de 15 à 20 personnes.

VOTE : approbation à l'unanimité.

2 - Délégations d'attributions du conseil au maire

Deux délégations d'attribution au maire ont été oubliées lors du dernier conseil et monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à :

- Exercer au nom de la commune les droits de préemptions définis par le code de l'urbanisme : droit de préemption urbain.

VOTE : 1 contre, 18 pour.

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €

VOTE : approbation à l'unanimité.

3 - Ouverture d'une ligne de trésorerie et/ou d'un crédit relais (FCTVA)

Suite au conseil municipal du 15 avril 2014, la proposition de la Banque Postale présentée lors de ce conseil a changé et la décision du conseil municipal n'est plus

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2014

valable. Il faut reprendre une délibération pour que monsieur le maire puisse signer cette nouvelle proposition.

Madame LESIEUR Evelyne nous représente les deux propositions :

- Proposition caisse d'épargne (la même que le dernier conseil)
Ligne de trésorerie
Montant : 350 000 €
Taux d'intérêt : EONIA + marge de 2.50%
Commission d'engagement : 0.40%
- Proposition banque postale
Ligne de trésorerie
Montant : 200 000 € *au lieu de 217 000 €*
Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.66% *au lieu de 1.61%*
Commission d'engagement : 400 €
Crédit Relais
Montant : 150 000 € *au lieu de 133 000 €*
Taux d'intérêt fixe : 2.02% *au lieu de 1.97%*
Commission d'engagement : 400 € (Valeur de l'Eonia au 07/04/2014 0.212%)

Madame LESIEUR Evelyne précise que malgré une hausse du taux de 0.05%, la proposition de la banque postale reste plus intéressante que la proposition de la caisse d'épargne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la proposition de la banque postale.

4 - Questions diverses

- Le Conseil Communautaire Cœur de Maurienne (CCCM) s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à Hermillon pour l'élection du président, des vice-présidents, des membres du bureau et des représentants des syndicats mixtes et d'autres organismes.

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) s'est réuni le mercredi 23 avril 2014 à Hermillon pour l'élection du président et des vice-présidents.

- Monsieur OLIVETTO Claude indique que le carrefour entre la rue Mignet Perron et l'avenue de la Gare est dangereuse et que la visibilité n'est pas bonne. Il demande que le miroir soit remis afin de sécuriser le carrefour.

Monsieur le maire prend acte et demande que les services techniques remettent ce dispositif.

- Monsieur VARESANO José demande à monsieur le maire si le rapport de la DREAL concernant les odeurs de gas-oil sur le dépôt de carburant de la société THEVENIN DUCROS a été reçu.

Monsieur le maire indique qu'il est à la signature à la préfecture mais il précise que celui-ci indique que l'installation est conforme aux normes en vigueur mais préconise une étude sur les odeurs.

Cette étude va permettre de constater les odeurs de gas-oil que les riverains subissent et des solutions vont être demandées à l'entreprise pour éliminer ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 heures et 55 minutes.